# Le trait d'union des Pâquerettes



## **SOMMAIRE DU N° 13 - NOVEMBRE 2019**

Second Second

- Les photos du mois
- Quizz sur le règlement de l'Aful
- Rappel règlements
- Voisins vigilants

- Nos espaces verts
- Siarce
- Nouvelles en bref
- Le dossier du mois
- Les événements à venir
- Bienvenue aux nouveaux arrivants
- Offre de services locaux
- Réponse au quizz

## Les photos du mois

#### LES PAQUERETTES

Si quelqu'un doutait que notre Aful porte bien son nom, voici notre grand espace vert au printemps. Merci à Roland Callewaert pour cette photo.





## LES ORANGERIES – LA NOUVELLE FONTAINE

Après la rénovation des Orangeries de Mennecy (parc de Villeroy), c'est la fontaine appelée « buffet d'eau » qui, à son tour, a été rénovée et remise en eau. Elle a été inaugurée le 22 septembre dernier.

## BOITE A LIVRES -AFUL DES LYS

Des habitants de l'Aful « Les Lys » ont installé une boîte à livres à l'entrée du chemin de l'école des Myrtilles, côté avenue des Porcelaines.
Chacun peut y emprunter et y déposer des livres.
Belle initiative à développer ...



N'hésitez-pas à nous envoyer vos plus belles photos ou vos photos originales prises dans l'Aful des Pâquerettes. Nous les publierons dans ce journal.

Vous ne recevez pas le «Trait d'Union des Pâquerettes» ou souhaitez être informé plus rapidement des dernières nouvelles de l'Aful ?
Pensez à nous donner votre adresse mail ! (aful.paquerettes@gmail.com)

#### A-t-on le droit de déposer des fagots lors du ramassage des déchets végétaux ?

Réponse en dernière page.

## Rappels règlements Aful et PLU

#### Hauteur des haies

La saison est propice à la taille des haies. Un petit rappel des règlements peut s'avérer utile.

« Les habitations doivent rester largement visibles de la rue desservant la façade principale et participer, par leur architecture originale, à l'esthétique générale de l'ensemble immobilier. L'édification de clôtures et la mise en place de haies est ainsi rigoureusement prohibée en avant de la façade principale. Tout portail y est interdit.

Sur les côtés et à l'arrière de la propriété, il est possible de clore par des haies vives qui pourront être d'essences différentes, mais dont la hauteur ne pourra pas dépasser 2 m.

Les brandes, claustras, brise-vent en plastique sont interdits.

Dans le cas où la parcelle est en bordure du domaine public (rue, trottoir), l'implantation des haies devra respecter un retrait minimal de 50 cm par rapport à la limite du domaine public et ne devra pas empiéter sur celui-ci ».

Pour toute modification des aspects extérieurs, merci de consulter les règlements (Aful et PLU) et de demander l'autorisation du bureau avant d'engager les travaux

#### Pour la maison, cela concerne :

toiture, fenêtres de toit, ravalement, volets, porte d'entrée, porte de garage, véranda, panneaux solaires

#### Pour le jardin :

murets, clôtures, portillons, grillage, abris de jardin, bûchers, barbecues, piscine.

## Voisins vigilants

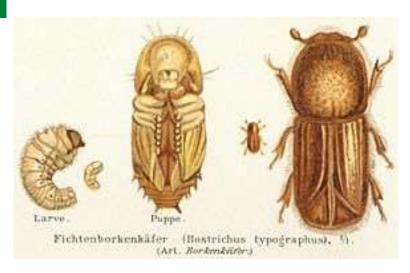
Merci de prévenir la gendarmerie **01 64 57 22 22** ou le **17** (24h/24) ou la police municipale **01 69 90 00 00** si vous constatez tout véhicule qui rode ou stationne, tout regroupement, toute quête ou toute personne qui vous parait anormale.

Restons vigilants!

## Nouvelles de nos espaces verts

## Un danger pour nos Epicéas

Comme vous avez certainement pu le constater, les arbres sont malades. Un insecte coléoptère, **le bostryche** s'attaque à eux et tout particulièrement aux épicéas. Le bostryche typographe est une espèce d'insectes coléoptères de la famille des Curculionidae, de la sous-famille des Scolytinae, originaire d'Eurasie.



C'est un petit coléoptère ligniforme d'environ 5 mm de long ravageur des forêts d'épicéas. Il a un corps cylindrique allongé avec des élytres et sa couleur est brun rouge. Son nom vient du grec Bostrukhos, « boucle de cheveux ». C'est un des scolytes les plus répandus et les plus redoutés du point de vue économique en Europe.

Cet insecte creuse sous l'écorce de l'épicéa des galeries de ponte, à partir desquelles leurs larves se développent. Ces galeries perturbent la circulation de la sève et provoquent la mort de l'arbre dont les aiguilles sèchent et finissent par tomber. Malheureusement un arbre atteint contamine rapidement les autres arbres qui l'entourent, ce qui aggrave la situation.

Il est donc nécessaire de prendre toutes dispositions pour faire abattre les arbres malades. C'est actuellement la seule solution pour lutter contre ce fléau.

En ce qui concerne notre Aful, nous avons demandé un devis pour faire abattre 3 arbres dans nos espaces verts.

Vous pouvez être également concernés sur vos terrains.



Quand beaucoup d'arbres sont à supprimer, il est alors possible d'envisager un regroupement afin d'obtenir un tarif intéressant.

-> Vous avez des arbres que vous voulez faire abattre (malades ou non), signalez-vous auprès de l'aful des Pâquerettes avant fin décembre (aful.paquerettes@gmail.com) afin d'organiser un abattage groupé.

Oiseaux, hérissons, abeilles, ... comment les inviter dans nos jardins ?

Nous partageons avec vous ce petit film plein d'idées et de conseils. Il est de saison, approprié à notre situation et très agréable à suivre <a href="https://www.lefigaro.fr/jardin/2017/10/13/30008-20171013ARTFI">https://www.lefigaro.fr/jardin/2017/10/13/30008-20171013ARTFI</a> G00044-oiseaux-herissons-abeilles-comment-les-inviter-dans-sonjardin.php/

Merci à nos amis de l'Aful des Bouvreuils.



Tél.: 06 11 73 86 54 www.paquerettes.fr Page 4/14

## Nouvelles de nos espaces verts - suite

#### **Place des Eglantines**

Beaucoup de drageons repoussent sur cette place. Un budget sera débloqué l'année prochaine pour traiter ce problème. Un devis a été demandé.

## Place des Anémones Place des Marguerites

Suite aux travaux du Siarce, Déco Garden est venu réengazonner sur ces deux places. Il n'y a plus qu'à attendre que le gazon pousse.

## Siarce

## Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau

Pour info, voici les contacts pour joindre le Siarce :

58-60 rue Fernand Laguide 91100 Corbeil-Essonnes

Tél.: 01 60 89 82 20 - Fax.: 01 64 96 41 42 - Email: siarce@siarce.fr Horaires d'ouverture du lundi au vendredi 8h30-13h / 13h30-18h

Astreinte en cas d'urgence : 06 85 91 00 54 à partir de 18h, le week-end et les jours fériés

Tél.: 06 11 73 86 54 www.paquerettes.fr Page 5/14

## Nouvelles en bref

## Page Facebook

#### **Villages Levitt**

Une page a été créée sur Facebook concernant les villages Levitt en France.

Son créateur nous a fait part de son désir de rassembler les habitants de ces villages US autour de leurs souvenirs en participant à leur publication.

https://www.facebook.com/groups/388367394970448/

Lien également disponible depuis notre site internet :

http://www.paquerettes.fr/v2/aful/index.php/liens

#### Voiture volée sur La Verville

#### Attention aux « belles voitures »

Une voiture de luxe a été volée très rapidement et sans aucun bruit cet été sur L'Aful des Pâquerettes.

D'une façon générale et dans la mesure du possible, nous vous conseillons vivement d'utiliser votre garage pour dormir l'esprit tranquille.

#### Prochaines élections

## **Les Municipales**

Les prochaines élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et le dimanche 22 mars pour le second tour. Élus au suffrage universel pour six ans, les conseillers municipaux se réunissent rapidement après l'élection, pour choisir le maire et ses adjoints.

Par ailleurs, les électeurs des communes de 1 000 habitants et plus sont également convoqués aux mêmes dates pour le renouvellement des conseillers communautaires.

Pour participer au scrutin, les électeurs doivent figurer sur les listes électorales déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020.

## → AFM Téléthon

#### Date de l'évènement

La prochaine édition du Téléthon se tiendra les 6 et 7 décembre prochains.

## Immobilier, achat et vente

## Les prix de l'immobilier ancien ont augmenté de 4 % en un an

Dynamisés par une demande en hausse due aux faibles taux des crédits immobiliers, les prix des logements anciens ont augmenté de 4,1 % en moyenne sur un an, selon le dernier baromètre LPI-SeLoger. Malgré l'augmentation des montants réclamés par les vendeurs, les marges de négociation continuent de reculer. Entre le prix affiché par le propriétaire et celui finalement payé lors de la vente, l'acheteur obtient en moyenne 4 % de remise. De plus, les délais pour vendre son bien se comptent souvent en jours, et non plus en semaines.

Tél.: 06 11 73 86 54 www.paquerettes.fr Page 6/14

## Nouvelles en bref - suite

## **➡** Bloctel, service d'opposition au démarchage téléphonique

#### Renouvellement d'inscription

L'inscription à ce service d'opposition au démarchage téléphonique a une durée de validité limitée à 3 ans.

Les consommateurs inscrits depuis l'ouverture du service en 2016 doivent renouveler leur inscription pour continuer de bénéficier du dispositif pour une nouvelle période de 3 ans. Sur le site bloctel.gouv.fr, il suffit de vérifier le ou les numéros qui doivent être bloqués, de cocher la case prévue pour le renouvellement et de cliquer sur «valider». Sans renouvellement, l'inscription sera annulée.

## → Changement d'heure

## A quand la fin en France?

Cette mécanique qui consiste à reculer d'une heure nos montres à l'automne et à faire l'inverse au printemps dans le but de réaliser des économies d'énergies a du plomb dans l'aile. À tel point que l'an passé, la Commission Européenne a proposé d'en finir avec le changement d'heure.

Mais le changement d'heure du dimanche 27 octobre ne sera toujours pas le dernier. Pourquoi ? Tout simplement parce que le processus est très long à mettre en place.

Il faut que la France, comme tous les États membres, notifie à la Commission européenne son intention d'abandonner le changement d'heure. Cette proposition doit ensuite être transmise au Parlement européen qui à son tour valide ou non la proposition. À savoir, plus les États sont nombreux à souhaiter abandonner le changement d'heure, plus la proposition a des chances d'aboutir.

Bref, au plus tôt, la fin du changement d'heure, ce ne sera pas avant octobre 2021. Mais la date n'est toujours pas définitive.

Selon un sondage réalisé en début d'année par la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale, 59 % des personnes sondées préfèrent rester à l'heure d'été, un sondage réalisé auprès de 2 millions de personnes.

#### Permis de conduire

## L'aptitude à la conduite des seniors ne sera pas contrôlée

Alors que plusieurs pays européens imposent aux conducteurs de plus de 75 ans de se soumettre à un examen médical pour conserver leur permis de conduire, la France n'envisage pas de contrôler les seniors.

## **→** Consommation

## Hausse de 10% sur le prix du timbre

À partir du 1er janvier 2020, le prix de la lettre verte passera de 0,88 € à 0,97 € et celui du timbre prioritaire passera de 1,05 € à 1,16 €, soit une hausse de 10 % dans les deux cas.

Tél.: 06 11 73 86 54 www.paquerettes.fr Page 7/14

## Nouvelles en bref - suite

## → Grippe, gastro, rhume

#### Trois gestes pour éviter les virus de l'hiver

Pour limiter la transmission des virus respiratoires, certaines mesures d'hygiène simples suffisent pour se protéger soi-même et son entourage.

- 1 Se laver les mains, plusieurs fois par jour, avec du savon ou une solution hydroalcoolique, surtout si l'on s'occupe d'enfants et de personnes âgées ou malades, qui sont plus vulnérables.
- 2 Utiliser des mouchoirs jetables en papier ou, à défaut, la manche d'un vêtement, pour tousser en se couvrant la bouche et le nez. En cas de maladie, le port d'un masque vendu en pharmacie est recommandé pour éviter la diffusion des microbes. Il faut se laver les mains avant de le manipuler, le changer toutes les 4 heures ou dès qu'il est mouillé, ne pas le réutiliser et le jeter dans une poubelle couverte avant de se laver les mains.
- 3- Aérer les pièces chaque jour pendant au moins 10 minutes, pour renouveler l'air. Un logement correctement aéré est beaucoup plus sain que les autres. Pour mémoire, il est possible de se faire vacciner contre la grippe depuis le 15 octobre et ce jusqu'au 31 janvier 2020.

## → Litiges assurances, banque, commerce...

## 160 modèles de lettres types pour les régler

L'Institut national de la consommation **(INC)** propose sur son site Internet de nombreuses lettres-types, afin de vous aider à résoudre les tracas de la vie quotidienne et à faire valoir vos droits.

Les lettres types sont classées selon onze thèmes :

- droit et justice,
- banque et argent,
- assurances,
- logement et immobilier,
- commerce et service,
- santé et bien-être,
- automobile,
- transports,
- énergie et environnement,
- loisirs et tourisme,
- Internet et multimédia.

Chaque modèle s'accompagne de conseils juridiques, ainsi que d'un rappel de la législation en vigueur.

https://www.inc-conso.fr/content/lettres-types-pour-regler-vos-litiges

## Le dossier du mois - Les faux sites administratifs

Démarches en ligne : attention aux faux sites administratifs

Vous désirez effectuer une formalité administrative sur internet ? Soyez vigilant : certains sites commerciaux proposent ces services de manière payante sous la fausse apparence de sites officiels (couleurs bleu blanc rouge, drapeaux, Marianne...). Ces sites n'hésitent pas à entretenir la confusion sur leur véritable statut.



Demande d'extrait d'acte de naissance, consultation de points sur le permis de conduire, déclaration d'ouverture de chantier..., ils vous proposent de réaliser pour vous ces démarches administratives moyennant rémunération.

Si ces types de services peuvent être légaux, les sites officiels de l'administration proposent la plupart du temps les mêmes prestations à titre gratuit.

#### Les bonnes pratiques pour éviter les arnaques

- consulter le site **service-public.f**r pour être redirigé vers le site adéquat en fonction de votre demande
- ne pas se fier aux premiers résultats des moteurs de recherche car ils ne correspondent pas toujours aux sites officiels
- vérifier que l'url du site affichée dans la barre d'adresse de votre navigateur internet se termine par .gouv.fr ou .fr et jamais par .gouv.org ou .gouv.com
   Toutefois un site en .fr ne garantit pas obligatoirement qu'il s'agisse d'un site officiel et la société qui l'exploite peut ne pas être établie en France. De même, la mention https est une condition nécessaire mais pas suffisante.
- vérifier l'identité du site et ses mentions légales avant de réaliser le moindre paiement
- alerter la DGCCRF en cas d'arnaque

La Direction générale des Finances publiques (DGFiP) met en garde contre les arnaques aux faux sites internet des impôts. Pour toutes les démarches fiscales, il faut vérifier que vous êtes bien sur impots.gouv.fr, puis sur https//cfspart.impots.gouv.fr, lorsque vous accédez à votre espace particulier.

#### Démarches en ligne payantes : les obligations des sites commerciaux

Si vous avez tout de même recours à des sites commerciaux, ils doivent dans tous les cas vous fournir une « information claire sur les tarifs pratiqués et une facture ou confirmation de commande toutes taxes comprises (TTC) », souligne la DGCCRF.

Ils ne doivent pas recevoir les documents officiels à votre place. Ceux-ci doivent vous être envoyés directement.

Enfin, les sites doivent vous informer de vos droits en matière de délai de rétractation. Si vous y renoncez, vous ne pourrez en principe plus annuler sans frais votre commande, sauf si le service n'a pas encore débuté ou si les démarches n'ont pas été pleinement exécutées.

### Le dossier du mois - Les faux sites administratifs - suite

#### Démarches en ligne : les services officiels gratuits

En cas de doute, vous devez vous tourner vers les sites officiels qui proposent les services en ligne gratuitement, notamment pour :

- une demande d'acte d'état civil (acte de naissance, mariage ou décès)
   https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359
- une demande d'extrait de casier judiciaire
   https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml
- une demande de permis de conduire en ligne <u>https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne</u>
- la consultation du nombre de points de votre permis de conduire https://tele7.interieur.gouv.fr/tlp/
- le paiement des amendes en ligne https://www.amendes.gouv.fr/tai
- une pré-plainte en ligne <u>https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/</u>
- une déclaration d'ouverture de chantier https://psl.service-public.fr/mademarche/DOC/demarche?execution=e1s1
- une inscription sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique http://www.bloctel.gouv.fr/
- une déclaration de début d'activité d'auto-entrepreneur
   <a href="https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil/creer-mon-auto-entreprise.html">https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil/creer-mon-auto-entreprise.html</a>
- <u>Retrouvez tous les services en ligne et formulaires proposés par service-public.fr sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires</u>



## Les événements à venir

## Marchés de Noël

Le marché de Noël de Mennecy aura lieu les samedi 30 novembre et dimanche 1<sup>er</sup> décembre.

- Plus de 80 stands
- Produits du terroir
- Cadeaux originaux
- Vin chaud à la cannelle
- Restauration sur place
- Mini fête foraine
- Animations musicales
- Activités pour les enfants



Egalement à ne pas rater, l'un des plus beaux marché de Noël de la région. Il s'agit de celui de Janvry (91) à 40mn de Mennecy.



Le Marché de Noël de Janvry vous accueille :

vendredi 29 novembre	13h à 20h
samedi 30 novembre	10h à 20h
dimanche 1 <sup>er</sup> décembre	10h à 19h
vendredi 6 décembre	13h à 20h
samedi 7 décembre	10h à 20h
dimanche 8 décembre	10h à 19h

#### Le programme :

- Les visites du Père Noël à 12h00, 15h00 et 17h00 (17h30 le vendredi)
- Les manèges gratuits
- Les automates
- Les crèches du Monde
- Plus d'une centaine d'exposants
- L'auberge du Père Noël
- Les promenades en petit train
- Les marrons chauds de l'école du village
- La Janvryflette du CCAS













Deux soirées dansantes organisées par l'association Menneçoise « Douceur de Vivre » Site de l'association :http://www.douceurdevivre.net/

## **Nouveaux arrivants sur notre Aful**

## L'Aful des Pâquerettes vous souhaitent la bienvenue

- M. et Mme Peyre, 55 avenue de La Seigneurie
- M. Mathoux et Mme Costantini, 11 rue des Hortensias
- M. et Mme Munos, 14 rue des Hortensias
- M. Clément et Mme Serbino, 58 rue des Lys
- M. Proface et Mme Joly, 4 rue des Hortensias
- M. et Mme Demeyere, 19 rue des Hortensias



## Dimanche 24 novembre 2019 à 14h30 Ecole des Myrtilles AV de NEUFVILLE à Mennecy

Remise des coupes et des lots à tous les participants, suivi d'un cocktail Réservation avant le 23/11/2019 Droit de table 20€ Site d'inscription de la FFB

> ou 06 11 73 86 54 / email : alain.pauchon@wanadoo.fr Précisez votre n° FFB



sous le patronage du Conseil Général



Tournoi de bridge

#### Les entreprises de l'aful des Pâquerettes se présentent à vous

Mme Elodie Renard, consultante en financement, demeurant dans notre Aful au 25 rue des Hortensias, nous fait part de son désir de proposer ses services aux habitants de l'Aful des Pâquerettes.

Elle vous accompagne dans votre démarche pour l'accession, le rachat de prêt, le regroupement de crédit. Elle vous conseille également pour les investissements et la défiscalisation.



\* La parution dans cette rubrique est réservée aux personnes habitant l'Aful des Pâquerettes. Il n'est prévu qu'une seule parution par entreprise. Elle est accordée à titre gratuit. En aucun cas elle ne pourra être considérée comme un conseil donné par le bureau de l'Aful.

## Réponse au quizz

## A-t-on le droit de déposer des fagots lors du ramassage des déchets végétaux ?

Les déchets végétaux sont ramassés régulièrement le lundi matin selon le calendrier fourni par la CCVE. Les sacs doivent être des sacs à logo CCVE, leur nombre est limité à 15 unités par ramassage.

Des fagots ficelés peuvent être déposés à condition qu'ils soient accompagnés d'au moins 1 sac à logo.